

Monseigneur J'ay pour escry arre^{re} luy^{re} depuis que Je say
 pres de mes compaignes pour n'avoir jusques ayt apres chose qui
 le merite. Ce qui se passe maintenant est que le regim^{en} de St Balmont
 estant aux environs du chasteau qui est pres de dinant nomme chasteau selle
 auquel ya cing^{te} hommes des nres On a despesche devant hier le sr
 dalene avec six cens arquebusiers pour veoir sil leur pourroit donner
 sur les doigt car q^h sont espars et nommeme^{nt} surprendre sil es
 possible trois des compaignes dont regim^{en} qui ont assiege l'est
 chasteau et par mesme moyen retirer ny gens de la Car ce sont bon
 hommes que lon ne veult perdre Ce seroit un exploit qui pourroit
 deffaire cela Car ce sont trois ou quatre cens fuyrois qui est regim^{en}.
 ya de bon ault regim^{en} Et a regre ceulx de namur ne dressent
 aux nres que lque embasade au retour on a envoie ce Jourdhuy
 encore six^{te} cens arquebusiers et quatre cens chevaulx pour les
 favoriser. Le Camp est fort de cing^{te} et trois enseignes et ya de fort
 hors sommes et deliberez de bien faire coe^q h en doment espris Il
 y peult avoir au fuy mette ou douze cens chevaulx. L'uan a l'assiette
 du Camp elle est belle mais Il est ce ne semble necessaire dy
 estre plus fort de Canallerie Car alentour rest tout pays ouvert
 et les plus belles campagnes du monde de sorte que si l'ennemy estoit
 pres de marcher Il pourroit en presentant une bataille et passad
 au long du camp mesmes se veoir loger a gebours et autres beaulx
 logis aux environs sans qu'on les peust empescher autrement que
 par une bataille et victoire Et par ce moyen Il osteroient les
 viures a nres Camp de sorte qu'on se trouveroit empesche a sen
 retirer honestement Et tout cet J'arromement ne sise a mon aduis
 que a faulte d'art de canallerie Jay este trois fois au camp et si m
 mon cas demande non petit aduis Je L'auray diez Nous sommes
 encores en re-heu de si estlongny d'ist camp que quant que Jey ay este
 comme les Jours sur cours J'ay encore en moyen de veoir namur
 de plus pres. On a fait au pres du camp deux forts qui sont bien
 situez Car Il ferment une grande aduence mais J'ay en a une
 autre plus grande qui ne se peult fermer coe^q Jay diez y dessus
 que par le combat. Il ya differenc de l'argent que Jay recu

1577. Nov. 28

a regre monte la monstre patente faite selon la retorne des Cap^{res}
 par laquelle le nombre n'estoit pomee Limite de bien quatre mille
 florins de sorte que nous sejourneroy Joy attendant le retour de deux
 destiapp^{res} qui sont allez a Louvelles pour en faire une fin et s'ap^{ph}
 amessuons les essay puzs qu'on ne leur paye que deux mois que on ne
 leur rebatte pour a ce payement les ~~de~~ quatre cens florins par enhy
 vercy au communement affin qu'il ayent moyen d'auoir des r^{es} selet
 ce que autrement Jy ne pourro. Nous desirons bien tous destre
 de toy pomee au Camp tout pour le seruire que pour la commodite
 des viures mais nous auons commandement de demeurer Joy arant
 de l'artillerie qui y est et qui a scelle mal comenable de balle
 argene a que l'hyes vngs des soldaty et qui demourassent cent ingt
 sans en auoir. Quant aux francoys de la part des ennemis
 Le Conte Charles en a deux enseignes Et au regimen de s^t saluor
 y en peult auoir quatre cens au plus On dit parmy euly que le
 marguis delbeuf y doibt venir avec deux ou trois cens cheualy
 francoys. Le Conte du Roial & m^r de hierges ont este pour
 recongnistre nre Camp avec douze ou quinze cheualy enuiron la
 porte du canon ou Jy tuarent vng pionnier et deux gouzaty et
 se retirerent Incontinent sans donner aultre alarme au Camp Jy auoir
 dans le boys mille harquebuziers qui ne se desrouilleroit pomee.
 Quant aux .15. .16. .22. .23. .1. .10. .3. .14. .5. .18. .11. .11. .13. .14. .13. .15. .17. .12. .15. .6. .19. .14.
 Je ny ay remarque aultre Intention sinon de bien faire l'aguerre
 et .10. .16. .14. .7. .17. .22. .10. .2. .1. .12. .19. .24. .14. .20. .2. .6. .17. .20. .11. .8. .11. .6. .1. .2. .20.
 9. .9. .14. .3. .20. .14. .5. .15. .10. Et quoy qu'il se face ou die ne semble soubz
 le bon aduis de vre^s Ex^{te} qui est necessaire quelle .24. .1. .2. .11. .21. .18. .3. .9.
 24. .12. .24. .21. .6. .10. .20. .16. .4. .7. .11. .17. .18. .18. .15. .7. .10. .23. .16. .3. .11. .19. .3. .5. .1. .16. .1.
 16. .10. .7. .23. .17. .24. .24. .12. .16. .10. .8. .18. .10. .1. .1. .16. .4. .6. .1. .22. .24. .4. Il ne ges
 pour eurre offert deat^{re} en propos auoir euly par vng dealy Cegue
 ayant fait a la premiere oraison qui se fera Je ne feray faulte
 de donner aduis a vre^s Ex^{te} de regre gen sentiray. Les^s de
 flojon a escript gualgus tres a mon^s de floreme gouverneur de

Dilleville par lesquelles Il prie les Seigneurs de expresser
monsieur de Lalain Le dit gouverneur ~~luy~~ a faire response au
trumpette ^{grésit} y retourne plus pour semblables affaires Il le fera perdre
et nous este d'aduis les seigneurs de faire aucune response a tous
ses desirs dor la tres estroit pleime. Il me semble monseigneur
que vng bon moyen de .d. 16. 9. 21. 5. 10. id. 11. 16. 19. 1. 13. d. 10. 12. 9. 20. 21.
d. 2. 15. 6. id. 12. 5. 9. 12. id. 14. 21. 17. 21. id. 12. de vrd' Ex^{te}, seroit bon de
luy escrire .1. 16. 7. 17. 2. 6. 10. 10. 3. 9. 21. 23. 5. 3. 13. 23. 5. 1. 10. d. 24.
20. d. 9. 9. ou Il y eust quelque chose. 13. 7. 22. 3. d. 4. 14. 19. 7. 15.
17. Car les autres estans communes nont pas telle vigueur ^{financiere}
^{financiere} et ne double point que ce la ne feise quelque fruit
sur ce apres avoir des humblement base les mains devant Ex^{te} je
prie Dieu vous donner

Monseigneur en sante tres heureuse & tres longue vie &
salve ce 2^d jour de mo^{bre} 1577.

Je ne suis pour cause de pesche pour la venue
de mes nouvelles compaignes

Res^{te} tres humble & tres obaysant seruiteur
L'oyard

A Monseigneur

Monseigneur Le Prince
Doré: Conte de Nassau &c.

T. G. DILLIXIX
1790. M. C.
1791. M. C.